



Info Délits

Commune de Cossonay

Juillet / août 2015

No 7 / 8



Direction prévention et communication

Gérant de sécurité, sgtm Christian Lambiel, Route de Mely, 1183 Bursins. 021 557 44 66 - 079 941 05 46 - Fax : 021 557 96 25

christian.lambiel@vd.ch

Urgence : 117

Délits contre le patrimoine (habitations, commerces, entreprises)

Date	Où	Endroit	Modus
04.07	Ch. Du Signal	Villa	Vol par effraction. Brisé vitre.
10.07	Ch du Passoir	Villa	Vol par effraction. Forcé porte fenêtre.
13.08	Pré aux moines	restaurant	Vol par effraction

Autres délits

Dommages à la propriété	12	Vol par effraction dans des véhicules	
Vol sans effraction dans des véhicules		Tentative de vol par effraction dans des véhicules	
Vol de plaque de contrôle	1	Vol de cycle	3
Vol / Vol simple	3	Vol à la tire	1
Vol à l'astuce		Vol à l'étalage	
Vol à l'arraché	1	Vol d'usage	

Information particulière :

Aux membres recevant les info-délits version "papier". Si vous avez une adresse E-mail et que vous désirez recevoir plus d'informations (info-délits+ et info-prév), vous pouvez me communiquer votre adresse électronique à l'adresse suivante : christian.lambiel@vd.ch

Conseil du mois :

Vol à la tire / vol à l'astuce / vol à l'arraché / usurpation d'identité

Les lieux publics tels que les centres commerciaux et parkings sont très prisés par les malfrats. Rusés, seul ou en bande, ils trompent leurs victimes en ayant recours à un bon nombre de trucs et d'astuces.

- ne laissez pas sans surveillance vos sacs à main ou vos vêtements

- emportez peu d'argent. Ne prenez avec vous que la somme nécessaire
- **soyez vigilant si un inconnu vous demande de lui faire de la monnaie**
- si vous êtes interpellé pour un quelconque motif, ne vous séparez pas de votre sac à main
- en rue, portez votre sac en bandoulière serré sous votre bras, du côté opposé à la route
- lorsque vous retirez de l'argent au bancomat / postomat, soyez discret en composant le code NIP

Pour rappel, les pièces d'identité ne doivent pas être laissées à la vue de tous. Comme les valeurs, ces documents doivent être cachés. Un voleur peut s'en approprier pour :

- créer un faux profil sur un site de réseau social et y diffuser des éléments préjudiciables (photos, déclarations)
- contracter des abonnements ou crédits à son nom !
- ouvrir un compte bancaire

Votre gérant de sécurité vous souhaite une agréable fin d'été .

Lambiel sgtm